

«États parties» et les «signataires». Un signataire est une entité ou une entreprise, publique ou privée, existant ou devant être constituée pour une fin bien précise, et choisie par un État partie pour fonctionner dans le cadre de la Convention. L'État partie fournit conseils et directives à son signataire, mais les obligations financières assumées par ce dernier ne lui incombent pas normalement. La Convention de l'INMARSAT prévoit que l'organisation comprendra une Assemblée, un Conseil et un Secrétariat. L'Assemblée, qui est l'organe «législatif», soit celui qui élabore les politiques, est composée des représentants des États parties, chaque représentant ayant une voix. Le Conseil, qui constitue le bras exécutif et opérationnel de l'organisation, est formé de signataires, et seule importe ici la représentation géographique.

L'Organisation mondiale de l'espace aura des fonctions et des responsabilités beaucoup plus vastes que l'INMARSAT, notamment en ce qui concerne la sécurité internationale. Il conviendrait donc qu'un organe politique s'occupe des questions politiques et qu'un bras opérationnel, ou une Entreprise, voie aux affaires techniques et économiques, tout comme l'Autorité des fonds marins l'a fait, sans toutefois toujours réussir comme on l'aurait souhaité.

Dans le cas de l'Organisation mondiale de l'espace, on pourrait envisager une structure qui emprunterait des éléments à l'INMARSAT et à l'Autorité des fonds marins. Par exemple, il pourrait y avoir un Conseil de trente-six membres, semblable à celui de l'Autorité, mais ces derniers seraient simplement élus en fonction de la représentation régionale. Le Conseil serait chargé d'une vaste gamme de fonctions, y compris celles se rapportant à la sécurité internationale.

L'élément opérationnel de l'OME, qui serait une entreprise technique dans laquelle les industries de l'aérospatiale investiraient des fonds, se composerait non pas de fonctionnaires internationaux, mais bien de «signataires» qui seraient représentés en fonction de leurs investissements. On pourrait par ailleurs créer non pas une méga-entreprise, mais plutôt des entreprises décentralisées ou «projets». Chaque projet serait dirigé par un conseil d'administration dont la moitié des membres seraient des signataires qui auraient le plus contribué au projet (ou à l'entreprise), tandis que l'Assemblée choisirait l'autre moitié de façon à garantir une juste représentation régionale et la pleine participation des pays en développement. Les investissements seraient répartis selon une formule analogue.

Dans le contexte du programme *Eureka*, les projets adoptés par la Conférence des ministres sont financés à cinquante pour cent par les entreprises industrielles qui les ont présentés, la seconde moitié des fonds étant fournie par les gouvernements des États participants et par la Communauté économique européenne (CEE) (si elle est partie au projet). Tous les États membres et les industries participantes peuvent profiter des technologies mises au point à la faveur du projet.

Si l'on adapte ce modèle aux exigences de l'Organisation mondiale de l'espace, on obtient la solution suivante: les entreprises industrielles de l'espace soumettraient des propositions conjointes au signataire désigné par leur gouvernement; le signataire opérerait son choix, lequel serait ensuite débattu et raffiné par tous les signataires réunis; enfin, par l'entremise de ces derniers, le projet retenu serait présenté au Conseil de l'OME qui le sanctionnerait définitivement. Les projets adoptés seraient financés à cinquante pour cent par les entreprises industrielles qui auraient soumis les propositions à l'origine et par les gouvernements des États participants, tandis que la seconde moitié des fonds viendrait de l'OME ou, par son entremise, d'agences publiques internationales de financement.

Pareil plan offre la seule solution de rechange possible au financement militaire, sur lequel repose la «Guerre des étoiles», par exemple. Voilà à quoi ressemblerait la «Paix des étoiles», concrètement! Elle profiterait aux pays industrialisés, à qui les investissements en matière de recherche et de développement coûteraient deux fois moins cher, et aux pays du tiers-monde, qui auraient la chance de participer directement à la gestion d'une entreprise de recherche et de développement faisant appel à la haute technologie et qui en retireraient de grands avantages pour leur expansion nationale. En soustrayant les technologies spatiales à la domination des militaires et en les internationalisant, on favoriserait aussi la paix et la sécurité.

Dans le passé, les pays industrialisés se sont opposés à de tels plans et ils ont préféré un système international de «libre entreprise» qui leur garantissait plus d'autonomie et des profits plus élevés; cependant, vu les frais et les risques inhérents aux projets axés sur les techniques de pointe, et vu les résultats obtenus dans le cadre d'entreprises telles que le programme *Eureka*, ils ont commencé à modifier leur attitude.

LE CANADA ET L'ORGANISATION MONDIALE DE L'ESPACE

Les technologies spatiales (par exemple, celles qui sont propres à la micro-électronique, aux lasers, aux faisceaux de particules et aux nouveaux matériaux) ont surtout été mises au point sous la coupe des militaires. Mais elles ont aussi une composante commerciale, et le Canada est l'un des chefs de file de l'industrie. Des entreprises canadiennes étudient toute une gamme d'objets spatiaux, y compris des capsules de cellules produisant de l'insuline et d'autres servant à fabriquer des semi-conducteurs. Le Canada montre également la voie dans les domaines des télécommunications et de la télédétection. Les produits de la technologie canadienne, en particulier les systèmes de traitement des images, occupent une place de choix sur les marchés internationaux.